



Berchem-Sainte-Agathe

Berchem-Sainte-Agathe, le 18 -10- 2010

Monsieur Stéphane TELLIER
Conseiller communal

Avenue du Roi Albert 3
1082 Berchem-Sainte-Agathe

**Département des
Affaires du
Territoire**

Service Travaux Publics

Votre corresp. :
Sandrine Dutillieu

N. réf: /10 DD/sd

Tél. : 02 464 04 74
Fax : 02 464 04 95

Courriel : travaux.invest@
1082berchem.irisnet.be

Monsieur TELLIER,

Concerne : Réponse écrite à la question écrite de Monsieur
TELLIER concernant la situation de la Petite rue
Kasterlinden

Veillez trouver ci-après les réponses aux questions évoquées dans le courrier du
09.09.2010.

1. La voirie dont question est bien communale.
2. La dernière demande recensée par le service des Travaux concernait le raccordement à l'égout des nouvelles constructions. La commune est intervenue auprès de Hydrobru (IBrA à l'époque) et a en plus obtenu le rechargement de la voirie par un nouvel empiérement. Le service des Travaux sera désormais plus attentif aux problèmes de propreté publique. Les vieux bacs à plantes seront remplacés et des actions ciblées seront menées en collaboration avec les gardiens de la paix.
3. Le remplacement des gravillons par de l'asphalte n'est pas envisagé à court terme et ce pour plusieurs raisons. Du point de vue de l'Urbanisme il faudra un permis car l'on change les matériaux. Du point de vue de l'Environnement, l'on va contre le plan pluie qui privilégie les revêtements drainants dans le cadre de la lutte contre les inondations. Du point de vue des Finances, cette dépense n'a pas été budgétée. Néanmoins, le service Travaux rebouchera les ornières présentes et tâchera d'obtenir un subside pour paver cette voirie.
4. Une présence quotidienne des gardiens de la paix est effectivement réalisée en journée et ou en fin d'après midi. Ils seront vigilants à tout acte de nuisance dans ce quartier.

Veillez agréer, Monsieur TELLIER, l'expression de nos sentiments distingués.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,


Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,


Joël RIGUELLE